

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **jeudi 13 décembre 2012** à 20h00 à la Maison Communale de Profondeville.

Fait à Profondeville, le 5 décembre 2012

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

B.DELMOTTE

Dr J.P.BAILY

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

- (1) situation des affaires de la Commune - communication
- (2) arrêt de la dotation à la zone de police
- (3) budget communal de l'exercice 2013 :
 - 3.1. service ordinaire
 - 3.2. service extraordinaire
- (4) modification budgétaire n° 2 du C.P.A.S.

SECRETARIAT

- (5) vote pour la désignation des représentants communaux au Conseil de Police
- (6) délégation au Collège Communal pour :
 - 6.1. la désignation des agents APE, contractuels et des membres du personnel enseignant
 - 6.2. les marchés de gestion journalière en application de l'article L1222-3 du Code de la Démocratie Locale
- (7) modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal :
 - 7.1. Présidence du Conseil Communal – article 14 et nouvel article 14bis
 - 7.2. jetons de présence : adaptation des montants à l'article 59
- (8) Schéma de Structure communal : arrêt définitif pour transmission au Ministre Régional compétent
- (9) Fabrique d'Eglise de Bois de Villers - approbation du budget 2013
- (10) proposition du SPW tendant à prendre un règlement complémentaire de police de roulage réglant la vitesse sur un tronçon de la RN 940 aux abords du carrefour des Six Bras

PATRIMOINE

- (11) aliénation d'un terrain communal à Arbre - approbation du plan de mesurage et bornage et décision définitive

COMMUNICATIONS

- (12) liste des marchés publics attribués en octobre & novembre
- (13) information relative aux approbations des décisions du Conseil Communal
- (14) dates de l'enquête publique réalisée dans le cadre du projet Natura 2000

SECRETARIAT

- (15) approbation du procès-verbal de la dernière séance publique